

Annexe n°1 : Arrêté préfectoral du 9 octobre 2017



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ARRETE

du - 03 OCT. 2017

portant définition des modalités de concertation dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar sur la RN83

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et R 103-1,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** la délibération de la commune de Guémar en date du 21 août 2017,
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin et de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est (DREAL),

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} Une concertation est engagée en application des articles L103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme et se déroulera sur le territoire de la commune de Guémar du 30 octobre au 24 novembre 2017 inclus selon les modalités suivantes :

- avis dans la presse (DNA et Alsace) indiquant la tenue de cette concertation ;

- mise en place d'un registre et de plaquettes présentant les quatre solutions dans la mairie de Guémar ;
- implantation de panneaux d'information sur la RD106 et la rue de Sélestat à Guémar ;
- distribution par publipostage de plaquettes auprès des foyers et entreprises des communes de Guémar, Bergheim, Ribeuwillé et Illhaeusern ;
- tenue d'une réunion publique le 9 novembre 2017 dans la commune de Guémar ;
- ouverture d'une rubrique sur le site Internet de la DREAL (www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr) pour s'informer et exprimer son avis.

ARTICLE 2 : A l'issue de cette concertation, un bilan sera établi par la DREAL et soumis pour délibération à la commune de Guémar.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il sera en outre affiché à la mairie de Guémar.

ARTICLE 4 :

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur le maire de Guémar,
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Monsieur le président du conseil départemental du Haut-Rhin,

Fait à Colmar, le - 03 OCT. 2017

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Christophe MARX

Délais et voies de recours :
En vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Strasbourg ne peut être saisi que par voie de recours formé contre cette décision, et ce, dans les deux mois à partir de sa publication.

Annexe n°2 : Articles dans la presse locale

- L'Alsace, le 30 août 2017

MERCREDI 30 AOÛT 2017 | L'ALSACE |

| GUÉMAR |

Quatre pistes pour sécuriser l'échangeur d'ici 2020

Le projet de modification de l'échangeur RN83-RD106, afin de sécuriser l'entrée et la sortie de Guémar, entre dans sa phase de concertation. Ce sujet était l'un des points abordés lors du dernier conseil municipal, le 21 août.

Anne Lallement

Le conseil municipal de Guémar, réuni le lundi 21 août, a déroulé ses 22 points à l'ordre du jour avec deux temps forts : l'attribution des marchés pour la Canardière et le réaménagement de l'échangeur RN83 et RD106.

Réaménagement de l'échangeur RN83-RD106. Ce projet, prévu au contrat de plan 2015-2020, déjà envisagé depuis de nombreuses années, est financé par l'État (50 %), la Région et le Département (25 % chacun) et semble, cette fois-ci, en bonne voie. Du 30 octobre au 24 novembre, une vaste concertation publique aura lieu avec, pour Guémar, une réunion publique programmée le 9 novembre. Un fascicule explicatif sera déposé auparavant dans les boîtes aux lettres des administrés de Guémar, Bergheim, Ribeauvillé et Illhaeusern. Quatre variantes de ce réaménagement sécuritaire seront présentées. Compte tenu de l'importance du projet, les travaux seraient effectués en 2020.

Rénovation de la Canardière. Les treize lots du marché relatif à la reconstruction des bâtiments de l'étang de la Canardière ont été attribués pour un montant de 517 552 € HT (soit



En 2020, les entrées et sorties de Guémar devraient enfin être sécurisées.

Photo L'Alsace/Anne Lallement

740 000 € TTC). Au projet global de réaménagement du site, il faudra rajouter les frais liés au curage, au parking, au raccordement électrique, à la signalétique et aux extincteurs. Un emprunt sur une durée de 20 ou de 25 ans portera sur une somme de 800 000 €. Les travaux commenceront au courant du mois de septembre.

Devis. Les conseillers ont approuvé le remplacement de treize luminaires (plus un poteau

rue du Stade ainsi que la rénovation de cinq kilomètres de chemins ruraux.

Tarifs communaux. Le prix d'entrée à la soirée théâtrale du mardi 14 novembre est fixé à 7 € et le tarif du « puits communal » est fixé à 15 € (annuels).

Subventions. Sept enfants bénéficient de l'aide communale pour leurs voyages scolaires, 500 € sont attribués au conseil de fabrique pour le concert ba-

roque du 25 juin et 900 € sont accordés à l'association des parents d'élèves pour l'installation des deux tables de ping-pong.

Divers. Le conseil a approuvé une vente d'un terrain de 5 m² et le principe d'une rétrocession de terrains dans la rue des Roseaux. Une demande de subvention a été formulée auprès de l'Éducation nationale pour l'acquisition de matériel numérique destiné à l'école primaire.

- L'Alsace, le 30 octobre 2017

BONNE NOUVELLE

L'échangeur de Guémar à revoir

La préfecture du Haut-Rhin ouvre à compter de ce jour et jusqu'au 24 novembre une concertation en vue du réaménagement de l'échangeur de Guémar sur la RN 83 (n° 20), au carrefour avec la RD 106. L'État, la région Grand Est et le département du Haut-Rhin veulent y améliorer la sécurité dans le cadre d'une enveloppe de 4 M€ au contrat de plan État Région.

Quatre variantes seront examinées pour sécuriser les échanges, limiter la consommation foncière et faciliter la visibilité de l'entrée d'agglomération, avec différents réaménagements à la clé, voire la construction d'un nouvel échangeur. La concertation s'adresse notamment aux riverains, élus et usagers.

6000 plaquettes dotées d'un carton de retour postal pré-affranchi seront

distribuées. Une exposition détaillera le projet à la mairie de Guémar, aux heures d'ouverture, ainsi que des panneaux installés devant le 7, rue de Sélestat. Une réunion publique est prévue le jeudi 9 novembre à 19 h à la salle des fêtes. Deux permanences sont aussi annoncées à la mairie de Guémar le jeudi 2 novembre de 9 h à 12 h et le jeudi 23 de 14 h à 18 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre à la mairie de Guémar, par courriel (pmo.tran.dreal-alsace@developpement-durable.gouv.fr), par courrier (Dreal Grand Est, BP 81005/F, 67070 Strasbourg) et sur le site internet de la Dreal : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/rn83-projet-pour-l-echangeur-de-guemar-r6760.html>.

- DNA, le 31 octobre 2017

AMÉNAGEMENTS

GUÉMAR

Consultation sur l'échangeur

Situé entre la route nationale 83 et la route départementale 106, l'échangeur routier n° 20 à Guémar présente actuellement plusieurs défauts qui le rendent dangereux. L'État, la région Grand Est et le département du Haut-Rhin ont décidé d'agir pour améliorer la sécurité des usagers. Une enveloppe de 4 millions d'euros est inscrite au contrat de plan État Région.

Quatre variantes d'aménagement seront examinées pour sécuriser les échanges durablement, quels que soient les modes ; limiter la consommation foncière ; faciliter la visibilité de l'entrée d'agglomération.

Elles proposent différents réaménagements sur place ou la construction d'un nouvel échangeur.

Le préfet du Haut-Rhin a prescrit, le 9 octobre 2017, l'organisation d'une concertation préalable entre le 30 octobre et le 24 novembre 2017. Elle permettra à toutes les personnes intéressées, en particulier les riverains, les élus et les usagers, de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Un dispositif de concertation pour s'informer, s'exprimer et rencontrer les techniciens des routes de l'État.

➤ @ www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

➤ @ <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/m83-projet-pour-l-echangeur-de-guemar-r6760.html>

➤ Exposition à la mairie de Guémar, aux heures habituelles d'ouvertures.

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Guémar jeudi 9 novembre à 19 h. Par ailleurs, des permanences de l'équipe projet seront organisées les jeudis 2 novembre de 9 h à 12 h et 23 novembre de 14 h à 18 h.

- l'Alsace et DNA le 8 novembre 2017

GUÉMAR

RN 83 : réunion publique

Jeudi 9 novembre, à 19 h dans la salle des fêtes de Guémar, se tiendra une réunion publique, organisée dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (Dreal).

Les participants auront la possibilité de donner leur avis sur les différentes variantes qui leur sont proposées dans le document transmis par courrier par la Dreal. En cas de non réception de la plaquette de présentation, il est possible de la retirer à la mairie.

GUÉMAR

Réunion publique

► **JEUDI 9 NOVEMBRE À 19H** à la salle des fêtes de Guémar, réunion publique, organisée dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de Guémar par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est.

Les participants auront la possibilité de donner leur avis sur les différentes variantes qui leur sont proposées dans le document transmis par courrier par la DREAL. En cas de non réception de la plaquette de présentation, il est possible de la retirer à la mairie.

Annexe n°3 : Articles sur les supports municipaux

- Canard guémarien n°38 – Octobre-Novembre-Décembre 2017

RN 83 : Vers un nouvel échangeur à Guémar à l'horizon 2020

Le principal accès à la commune de Guémar, situé sur la RN 83, présente plusieurs dysfonctionnements. Devant ce constat, l'État, la Région et le Département du Haut-Rhin ont la volonté d'agir pour améliorer la sécurité des usagers. Plusieurs variantes sont étudiées et vous seront présentées dans le cadre d'une concertation préalable, organisée par le Préfet du Haut-Rhin du 30 octobre au 24 novembre 2017 inclus, en application des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme. Durant cette période, vous êtes invités à vous informer et à vous exprimer sur ce projet. A cet effet, une plaquette détaillée d'information présentant les modalités de participation vous sera envoyée.

Retrouvez également les informations sur la page internet dédiée:

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Une réunion publique aura lieu le jeudi 9 novembre 2017 à 19 h dans la salle des fêtes.

Annexe n°4 : Site internet de la DREAL Grand Est

Présentation de la DREAL Publications Recrutements et concours Consultations publiques Marchés publics

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

DREAL GRAND EST
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Rechercher Ok

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AIR, CLIMAT

EAU BIODIVERSITÉ PAYSAGE

PRÉVENTION DES RISQUES

TRANSPORT MOBILITÉ

CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

VILLE, HABITAT, LOGEMENT, CONSTRUCTION DURABLES

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Accueil > Transport Mobilité > Projets d'infrastructures de transport > Les projets routiers > RN83 - Projet pour l'échangeur de Guémar

TRANSPORT MOBILITÉ

Projets d'infrastructures de transport

- Les projets routiers
 - A304 - Branche ouest du Y ardennais
 - A35 - Traversée de Strasbourg, secteur Montagne Verte
 - RN353 - Rocade Sud de Strasbourg - 2nde phase
 - RN44 - Déviation de Chepy
 - RN83 - Projet pour l'échangeur de Guémar**
 - VR52 - A4 > Vitry-sur-Orne / 2nde phase
 - RN 4 - Mise à 2x2 voies - St Georges-Héming
- Les projets d'infrastructures de transport non routières
- Réglementation des Transports
- Contrôle technique et homologation des véhicules
- Mobilité durable
- Sécurité routière

RN83 : Actualités de l'aménagement de l'échangeur de Guémar

publié le 26 octobre 2017

Une concertation préalable aura lieu du 30 octobre 2017 au 24 novembre 2017

en application des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme.

Informez-vous

Lors des expositions publiques qui se tiendront à la Mairie de Guémar et à l'intersection de la route de Sélestat et de la rue du Maréchal Lefebvre.

En consultant [La plaquette d'information](#) (format pdf - 1.1 Mo - 29/09/2017)

Exprimez-vous

Sur le registre ouvert à la mairie.
Par courriel adressé à : moa-str-dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Par courrier adressé à la DREAL Grand Est
En postant la carte T que vous avez reçue (jointe à la plaquette)
En répondant au [questionnaire en ligne](#)

Rencontrez-nous


Lors des permanences : le 2 novembre (9h-12h) et le 23 novembre 2017 (14h-18h)
Lors de la réunion publique : le jeudi 9 novembre 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de Guémar

Plus d'infos sur le projet [en cliquant ici](#).

Réunion publique : 9 novembre 19h00 salle des fêtes Guémar

Annexe n°5 : Autres canaux d'information

[ACCUEIL](#) [À PROPOS](#) [PHOTOS](#) [É](#)

 **Conseil départemental du Haut-Rhin** ...






mardi, à 19:30 · Guémar, Alsace · 🌐

// ECHANGEUR DE GUEMAR / RN 83 : DES INVESTISSEMENTS POUR LA SECURITE //

Automobilistes, à GUEMAR, l'échangeur autoroutier situé entre la RN 83 et la RD 106 sera réaménagé pour améliorer votre sécurité. L'Etat, la Région et le Département financent le projet à hauteur de 4 millions d'euros, dont un million pris en charge par le Département.

Le préfet du Haut-Rhin a lancé une concertation préalable hier qui s'achèvera le 24 novembre prochain. Vous pouvez vous informer, vous exprimer et rencontrer les techniciens des routes de l'Etat. En savoir plus : <http://bit.ly/2z5D5MS>

Une réunion publique aura lieu à la salle des

[ACCUEIL](#) [À PROPOS](#) [PHOTOS](#) [ÉV](#)

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Guémar jeudi 9 novembre à 19 h. Des permanences de l'équipe projet seront organisées les jeudis 2 novembre de 9 h à 12 h et 23 novembre de 14 h à 18 h en mairie de Guémar. En mairie également : exposition aux heures habituelles d'ouverture.



RN83 - Projet pour l'échangeur de Guémar - Internet DREAL Grand Est
grand-est.developpement-durable.gouv.fr

  22 13 commentaires 72 partages

Annexe n°6 : Plaquette distribuée

RN 83

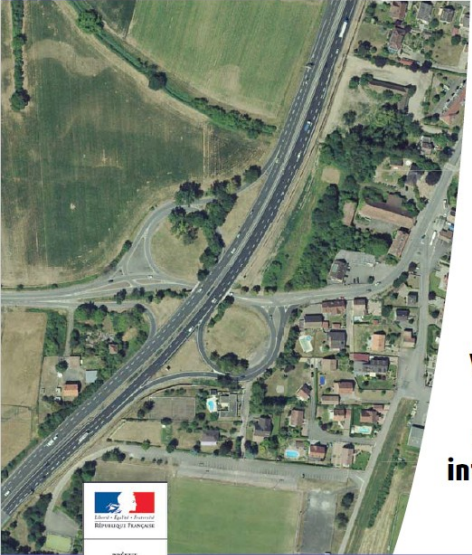
RN 83 Aménagement de l'échangeur de Guémar Concertation préalable

Sécurité de l'accessibilité à Colmar

Concertation préalable

Aménagement de l'échangeur de Guémar

Du 30 octobre au 24 novembre 2017



2

Votre avis nous intéresse

Concertation préalable (articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme) du 30 octobre au 24 novembre.

Maître d'ouvrage l'État, représenté par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Financement Provision de 4 millions d'euros, répartis entre l'État (50%), la Région Grand Est (25%) et le Département du Haut-Rhin (25%).


Le mot du Préfet du Haut-Rhin

L'échangeur entre la Route Nationale 83 et la Route Départementale 106 situé à Guémar présente de nombreux dysfonctionnements. Face à ce constat, l'État, la Région et le Département du Haut-Rhin ont la volonté d'agir et de modifier cet échangeur.

Cette concertation préalable vise à vous informer des différentes possibilités ou variantes envisagées tout en vous questionnant : Faut-il réaménager sur place ou construire un nouvel aménagement ? Vers quelle solution s'orienter ?

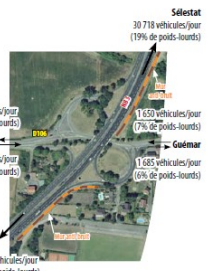
Vos avis, remarques, suggestions seront intégrés dans un bilan à l'issue de la consultation dont les conclusions permettront d'engager la poursuite des études.

Aussi, du 30 octobre au 24 novembre 2017, exprimez-vous pour enrichir ce projet.




2017 : Études d'opportunités
2018 : Concertation préalable
2019 : Études préalables, Enquêtes publiques
2020 : Études détaillées
2021 : Travaux

L'existant : Un échangeur présentant des dysfonctionnements



Sélestat: 30 718 véhicules/jour (19% de poids-lourds)
Ribeauvillé: 4 481 véhicules/jour (6% de poids-lourds)
Colmar: 20 645 véhicules/jour (18% de poids-lourds)
Guémar: 1 650 véhicules/jour (7% de poids-lourds)
Colmar: 1 685 véhicules/jour (6% de poids-lourds)



Rayon des bretelles Ouest non conformes
Types d'aménagement de carrefour déconseillés
Rayon des bretelles Est non conformes
Absence de dispositif d'insertion sur la bretelle

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Aménagement de l'échangeur de Guémar Concertation préalable

RN 83

Aménagement de l'échangeur de Guémar Concertation préalable

Comment apprécier les différentes variantes ?

Les critères

Sécurité routière		Avoir un aménagement sécurisant
Evolution future du trafic		Etre compatible en cas de hausse du trafic
Cycles et piétons		Avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux
Terrain / Foncier		Eviter la consommation foncière agricole ou naturelle et la démolition de maisons
Entrée d'agglomération		Diminuer la vitesse en entrée d'agglomération et valoriser cette dernière
Environnement sonore		Poursuivre les efforts de réduction des nuisances sonores sur la commune de Guémar
Environnement		Limiter l'impact sur l'environnement
Coût		Limiter le coût

Les objectifs du projet

- Avoir un aménagement sécurisant
- Etre compatible en cas de hausse du trafic
- Avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux
- Eviter la consommation foncière agricole ou naturelle et la démolition de maisons
- Diminuer la vitesse en entrée d'agglomération et valoriser cette dernière
- Poursuivre les efforts de réduction des nuisances sonores sur la commune de Guémar
- Limiter l'impact sur l'environnement
- Limiter le coût

Le code couleurs

Critère très positif vis-à-vis des objectifs	Critère positif vis-à-vis des objectifs	Critère négatif vis-à-vis des objectifs	Critère très négatif vis-à-vis des objectifs
--	---	---	--

Comprendre les dessins


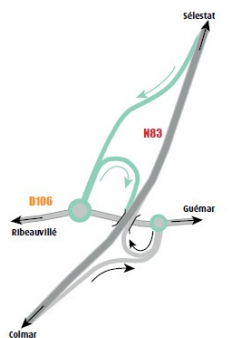
Les illustrations sont données à titre indicatif

Voies existantes	Pont existant
Mouvement existant	Nouveau pont
Nouvelle voie	Mur antibruit existant
Nouveau carrefour giratoire	Nouveau mur antibruit possible
Mouvement modifié	Nouvelle voirie spécifique*
Suppression (bretelle existante par exemple)	Mouvement spécifique*

* Accès restreint aux convois exceptionnels

Variante 1 : Sécuriser sans changer le fonctionnement

- Création de 2 giratoires en remplacement des carrefours actuels.
- Création de 2 bretelles à l'Ouest.
- Construction d'un pont pour franchir le Mulhbach.
- Elargissement du pont actuel de la RN83 pour une meilleure insertion de la bretelle à l'Ouest.
- Démolition des 3 bretelles Ouest.

	Aménagement sécurisant à l'Ouest ; les bretelles à l'Est sont peu modifiées
	Les giratoires facilitent les mouvements tournants
	Les cheminements sont facilités
	Consommation de terrains, notamment agricoles

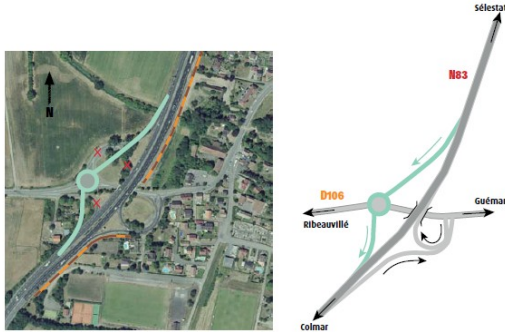
	le giratoire à l'Est permet de signaler l'entrée d'agglomération en faisant ralentir les automobilistes
	Identique à la situation actuelle
	Impact de moyen à faible
	3,3 millions d'euros

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Variante 2 : Réaménagement partiel

- Création d'un giratoire en remplacement du carrefour actuel à l'Ouest.
- Création de 2 bretelles à l'Ouest.
- Elargissement du pont actuel de la RN83 pour une meilleure insertion de la bretelle à l'Ouest.
- Démolition des 3 bretelles Ouest.



	Aménagement sécurisant à l'Ouest		La ligne droite en entrée d'agglomération est conservée
	A l'Est, le carrefour actuel pourrait créer des remontées de file sur la N83		Identique à la situation actuelle
	Les cheminements sont facilités		Impact faible
	Peu d'achat de terrain		3 millions d'euros

Variante 3 : Réaménagement complet

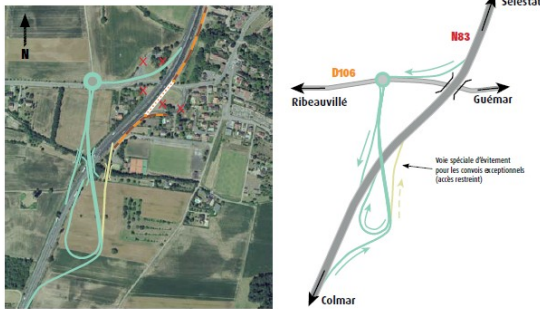
- Création de 2 giratoires en remplacement des carrefours actuels
- Création de 4 bretelles
- Modification de 50 mètres du mur anti-bruit actuel
- Démolition des 3 bretelles Ouest et des 2 bretelles Est
- Possibilité de créer un mur anti-bruit complétant les dispositifs actuels



	Aménagement sécurisant		Le giratoire à l'Est permet de matérialiser l'entrée d'agglomération et fait ralentir les automobiles.
	Les giratoires facilitent les mouvements tournants		Nécessité de déplacer le mur antibruit existant mais possibilité de le compléter (+1M€)
	Les cheminements sont facilités		Impact faible
	Peu d'achat de terrain		3,5 millions d'euros (+1M€ pour le mur anti-bruit)

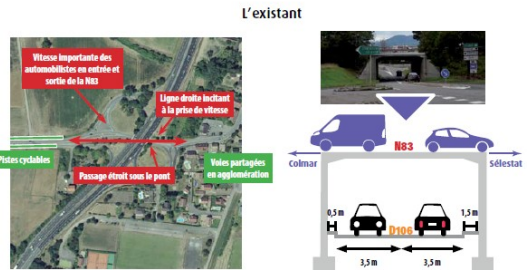
Variante 4 : Construction d'un nouvel échangeur au Sud

- Création d'un giratoire et de 4 bretelles
- Création d'une voie spéciale d'évitement de l'ouvrage pour convois exceptionnels (accès restreint)
- Destruction des 3 bretelles Ouest et des 2 bretelles Est
- Construction de 2 ponts pour franchir le Lochbach et d'un pont pour les futures bretelles Est (Colmar > Guémar et Guémar > Sélestat)
- Possibilité de créer un mur anti-bruit complétant les dispositifs actuels



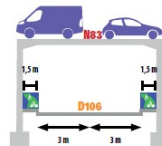
	Aménagement sécurisant		L'entrée d'agglomération n'est pas matérialisée et survient après une ligne droite
	Le giratoire facilite les mouvements tournants		Possibilité de compléter le mur antibruit (+1 million d'euros de travaux)
	Les cheminements sont facilités		Impact de moyen à fort
	Consommation importante de terrains agricoles et possibilité de rétroceder les terrains de l'échangeur actuel		6 millions d'euros (+1 million d'euros pour le mur antibruit)

Modes doux : un aménagement nécessaire quelle que soit la variante

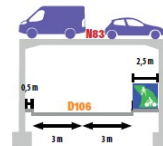


Le passage sous cet échangeur constitue un « point dur » entre les pistes cyclables menant à Ribeauvillé et la circulation en agglomération où cyclistes, piétons et automobilistes partagent aisément la voirie.

Variante d'aménagement cyclable unidirectionnel



Variante d'aménagement cyclable bidirectionnel



Votre avis nous intéresse

- | | | |
|--|---|---|
| <p>Informez-vous</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors des expositions publiques qui se tiendront à la Mairie de Guémar et sur la route de Sélestat à Guémar (arrêt de car Mairie) ➤ Sur notre page Internet : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr | <p>Exprimez-vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur le registre ouvert à la mairie ➤ Par courriel adressé à : moa-st.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr ➤ Par courrier adressé à la DREAL Grand Est en postant la carte 1 jointe à cette plaquette | <p>Rencontrez-nous</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors des permanences : le 2 novembre (9h-12h) ➤ le 23 novembre 2017 (14h-18h) ➤ Lors de la réunion publique : le jeudi 9 novembre 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de Guémar |
|--|---|---|

Estimez-vous l'échangeur actuel : Dangereux/risqué Suffisant Autre ...

Êtes-vous ? Favorable à l'aménagement Défavorable à l'aménagement

Les variantes d'aménagement de l'échangeur :

Quelle variante préférez-vous ? 1 (Sécuriser...) 2 (Réaménagement partiel) 3 (Réaménagement complet) 4 (Construction d'un échangeur...)

Selon vous, quels sont les 3 objectifs les plus importants ?



Avoir un aménagement sécurisant



Avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux



Diminuer la vitesse en entrée d'agglomération



Limiter l'impact sur l'environnement



Être compatible en cas de hausse du trafic



Limiter la consommation foncière et la démolition de maisons



Poursuivre la réduction des nuisances sonores sur la commune de Guémar



Limiter le coût

Les dispositions en faveur des piétons et des vélos :

Préférez-vous une piste cyclable, partagée avec les piétons, qui soit : Unidirectionnelle Bidirectionnelle

La concertation

Cette plaquette vous a-t-elle satisfait ? Oui Non Pourquoi ?

Les modalités de la concertation (information, expression, rencontres) vous paraissent-elles suffisantes ? Oui Non

Avez-vous eu connaissance de cette concertation par d'autres canaux ? Presse Panneaux d'information Autre

Merci de nous
renvoyer ce
questionnaire,
l'envoi est gratuit

Exprimez-vous :

PRIO

20 g
valable jusqu'au
31/01/2018



CONCERTATION PREALABLE N83 GUEMAR
DREAL GRAND EST SERV TRAN BP 81005 F
AUTORISATION 43325
67059 STRASBOURG CEDEX



Annexe n°7 : Panneaux d'information



Annexe n°8 : Synthèse des remarques lors de la réunion publique

Concertation Préalable Aménagement de l'échangeur de Guémar réunion publique du 9 novembre 2017 à la salle des fêtes de Guémar

La réunion publique, débutée à 19h00 et accueillant 80 personnes riveraines ou usagers au projet, est introduite par Monsieur Umberto Stamile, Maire de Guémar. Monsieur Stamile insiste sur le caractère préparatoire des études conduites présentées ce soir et souligne l'importance de l'expression du public pour la réussite du projet dans toutes ses dimensions.

Messieurs Pierre Bihl, Vice-Président du conseil départemental du canton de Sainte-Marie aux Mines Alain Grappe, Vice-Président du conseil départemental canton de Guebviller et président de la commission routes, voirie et infrastructures ont souligné l'importance de ce projet pour le conseil départemental, qui participe à son financement à hauteur de 25 % soit 1 million d'euros. L'enjeu de ce projet est un enjeu de sécurité envers les automobiles, mais il y a également une nécessité de sécuriser les déplacements des cycles et des piétons au droit de tout cet échangeur dans le cadre de cette opération.

Madame Laurence Feltmann (Dreal Grand Est) a rappelé le cadre dans lequel s'inscrit la concertation préalable au sens de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme ainsi que ses modalités pratiques mises en œuvre par la Dreal Grand Est. Il a également été précisé que le projet d'aménagement de l'échangeur autoroutier de la Mertzau est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour un montant de 4 millions d'euros. Les travaux sont envisagés à l'horizon 2020. La présentation technique du projet a été conduite par Madame Léa Pureur (Dreal Grand Est).

La présentation (jointe en annexe) du projet consiste à décrire le contexte et l'historique de cet échangeur entre la RN83 et la RD106, en rappelant notamment la réalisation récente des murs anti-bruit sur la RN83 au niveau de Guémar et en soulignant la probable augmentation de trafic que devrait subir cet échangeur dont la géométrie est hors normes.

Ce diagnostic a été confirmé par les contributions du public – 240 réponses avaient été reçues avant la réunion publique. L'échangeur est considéré comme dangereux, selon les automobilistes et les cyclistes. Toutes les bretelles créent des situations dangereuses.

Suite à ce diagnostic, les possibilités d'aménagement devront répondre aux 8 objectifs suivants :

- avoir un aménagement sécurisant
- être compatible en cas de hausse de trafic,
- avoir un aménagement attractif et sécurisant pour les modes doux
- éviter la consommation foncière agricole ou naturelle et la démolition de maison
- diminuer la vitesse en entrée d'agglomération (au niveau du panneau guémar » et valoriser cette dernière
- poursuivre les efforts de réduction des nuisances sonores sur la commune de guémar
- limiter l'impact sur l'environnement
- limiter le coût

La DREAL précise que 4 variantes ont été retenues pour être exposées au public.

Le détail des différentes variantes, leurs caractéristiques, les avantages / inconvénients par rapport

aux objectifs ont été exposés au public présent.

2 variantes d'aménagements cyclables ont également été présentées.

Le public a pu réagir pendant et suite à cette présentation. Ont été abordés les thèmes et remarques suivantes :

- la problématique des habitations le long de la route de Ribeauvillé (RD106) qui sont isolées par rapport à l'agglomération. Les habitants se sentent en danger lorsqu'ils rentrent chez eux à cause des autres usagers qui sont à 90 ;
- la taille des giratoires et leur impact sur la circulation. Sur le schéma de la variante 3, on a l'impression que celui à l'Est est plus petit que celui à l'Ouest. Hors des poids lourds devront les emprunter (ce point a été soulevé par plusieurs participants).
- La variante 4 rallonge les trajets, et donc engendrerait plus d'émissions de CO2.
- Les murs anti-bruit n'ont pas résolu le problème du bruit, au contraire il y a un effet entonnoir et du bruit vient du Nord de la RN83, à cause du virage.
- Les mesures de bruit réalisées avant et après la réalisation des murs anti-bruit n'ont pas été réalisées aux mêmes endroits
- Il y a un problème de bruit depuis qu'il y a eu un changement de revêtement sur la route de Ribeauvillé avec du gravillonnage.
- le processus de choix de la variante
- Il faudrait limiter la RN83 autour de cet échangeur à 90km/h, ceci permettrait de sécuriser les usagers et de diminuer le bruit.
- Le véritable danger vient du nombre de camions sur la RN83, leur vitesse et leurs écarts qui sont trop faibles entre eux. Aménager cet échangeur ne réglera pas le problème.
- Le monde agricole se positionne en faveur de la variante 3. Cependant, il pourrait y avoir un passage inférieur au Nord de l'échangeur consacré uniquement aux engins agricoles et aux cyclistes.
- La possibilité de rajouter un mur anti-bruit le long de la bretelle sud-est dans le cas du choix de la variante 3
- Pour les aménagements cyclables, si la variante bidirectionnelle est choisie, il faudra un sens prioritaire sous le pont.
- L'aménagement cyclable doit être pensé dans sa globalité et notamment jusque Ribeauvillé-gare. La liaison Ribeauvillé-Guémar actuelle est très dangereuse et il faudrait installer une piste cyclable bidirectionnelle.
- L'aménagement cyclable ne peut être pensé qu'au niveau du pont : il faudrait également prévoir des aménagements cyclables au niveau des échangeurs
- La mise à disposition du bilan de cette concertation
- La possibilité de mettre en place une zone de covoiturage

Monsieur Stamile conclut la réunion, après épuisement des questions et remarques du public. Il considère que cette réunion publique a été constructive et rappelle qu'une permanence se déroulera le 23 novembre de 14h à 18h en mairie de Guémar.

La réunion est levée à 20h40 après avoir remercié Monsieur Stamile qui reçoit la réunion publique.

